

**Nomenclatures 2008**  
**NAF rév. 2 - CPF rév. 2**

**Section A**  
**Division 03**

---

## 03 PÊCHE ET AQUACULTURE

Cette division comprend la pêche de capture et l'aquaculture et couvre l'exploitation des ressources halieutiques en milieu marin ou en eau douce, en vue de la capture ou de l'élevage de poissons, crustacés, coquillages et autres produits marins (plantes aquatiques, perles, éponges, etc.).

Elle comprend également des activités qui sont normalement intégrées au processus de production pour compte propre, par exemple le greffage des huîtres perlières. Les services annexes à la pêche ou à l'aquaculture en milieu marin ou en eau douce sont inclus dans les activités de pêche ou d'aquaculture concernées.

**Cette division ne comprend pas :**

- la construction ou la réparation de bateaux et de navires (cf. 30.1 et 33.15Z)
- la pêche sportive ou récréative (cf. 93.19Z)
- la transformation du poisson, des crustacés ou des mollusques sans activité de pêche ni d'aquaculture, qu'elle ait lieu dans des installations à terre ou sur des bateaux usines (cf. 10.20Z)
- la gestion des stocks de pêche (cf. 70.22Z)

### 03.1 PÊCHE

Ce groupe comprend la "pêche de capture", c'est-à-dire les activités de capture et de collecte visant à prélever ou à recueillir des organismes vivant à l'état sauvage dans le milieu aquatique (essentiellement poissons, coquillages et crustacés), ainsi que des plantes se développant dans les eaux océaniques, côtières ou intérieures pour la consommation humaine ou à d'autres fins, manuellement ou, le plus souvent, avec des filets, des lignes et des pièges fixes. Ces activités peuvent être réalisées dans la zone intertidale (comme dans le cas de la récolte de mollusques tels que les moules ou les huîtres) ou à l'aide de filets depuis le rivage ou à bord de pirogues fabriquées artisanalement ou, le plus souvent, à bord de bateaux fabriqués industriellement, dans les eaux côtières ou en haute mer. Ces activités comprennent également la pêche dans des milieux empoisonnés.

#### 03.11 Pêche en mer

##### 03.11Z Pêche en mer

**Cette sous-classe comprend :**

- la pêche à des fins commerciales dans les eaux océaniques et côtières
- la capture de crustacés et de mollusques marins
- la pêche à la baleine
- la capture d'animaux aquatiques marins tels que tortues, holothuries, tuniciers, oursins, etc.

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- les activités des navires se livrant tant à la pêche en mer qu'à la transformation et à la conservation du poisson
- la récolte d'autres produits marins tels que perles naturelles, éponges, coraux et algues

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la capture d'autres mammifères marins, par exemple les morses et les phoques (cf. 01.70Z)
- la transformation des baleines sur des bateaux usines (cf. 10.11Z)
- la transformation des poissons, des crustacés et des mollusques sur des bateaux usines ou dans des usines à terre (cf. 10.20Z)
- la location de bateaux de plaisance avec équipage pour le transport maritime et côtier, par exemple pour des croisières de pêche (cf. 50.10Z)
- les services d'inspection, de protection et de surveillance de la pêche (cf. 84.24Z)
- la pêche pratiquée en tant qu'activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 93.19Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)

**Produits associés :** 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

---

**03 PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE ; SERVICES DE SOUTIEN À LA PÊCHE**

**03.0 PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE ; SERVICES DE SOUTIEN À LA PÊCHE**

**03.00 Produits de la pêche et de l'aquaculture ; services de soutien à la pêche**

**03.00.1 Poissons, vivants**

**03.00.11 Poissons d'ornement vivants**

CC : - poissons d'ornement vivants

**03.00.12 Poissons de mer vivants, sauvages**

CC : - alevins marins sauvages pour l'élevage et le repeuplement  
- poissons de mer sauvages pour viviers et aquariums

**03.00.13 Poissons d'eau douce vivants, sauvages**

CC : - alevins d'eau douce sauvages pour l'élevage et le repeuplement  
- poissons d'eau douce sauvages pour viviers et aquariums

**03.00.14 Poissons de mer vivants, d'élevage**

CC : - alevins marins d'élevage pour l'élevage et le repeuplement  
- poissons de mer d'élevage pour viviers et aquariums

**03.00.15 Poissons d'eau douce vivants, d'élevage**

CC : - alevins d'eau douce d'élevage pour l'élevage et le repeuplement  
- poissons d'eau douce d'élevage pour viviers et aquariums

**03.00.2 Poissons, frais ou réfrigérés**

NC : - filets de poissons, foies, œufs, laitances, frais ou réfrigérés (10.20)

**03.00.21 Poissons de mer frais ou réfrigérés, sauvages**

CC : - poissons pêchés en mer tels que poissons plats, thons, morues, harengs, maquereaux, sardines, etc.

**03.00.22 Poissons d'eau douce frais ou réfrigérés, sauvages**

CC : - poissons d'eau douce tels que brochets, carpes, poissons à friture, anguilles, etc.

## 03.12 Pêche en eau douce

### 03.12Z Pêche en eau douce

**Cette sous-classe comprend :**

- la pêche à des fins commerciales en eaux intérieures
- la capture de crustacés et de mollusques d'eau douce
- la capture d'animaux aquatiques d'eau douce

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- la récolte de produits d'eau douce

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- la transformation des poissons, des crustacés et des mollusques (cf. 10.20Z)
- les services d'inspection, de protection et de surveillance de la pêche (cf. 84.24Z)
- la pêche pratiquée en tant qu'activité sportive ou récréative et les services annexes (cf. 93.19Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)

**Produits associés :** 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

## 03.2 AQUACULTURE

Ce groupe comprend l' "aquaculture" (ou élevage aquicole), c'est-à-dire le processus de production par lequel des organismes aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, plantes aquatiques, crocodiles, alligators et amphibiens) sont cultivés ou élevés (et récoltés) en utilisant des techniques visant à augmenter la production de ces organismes au-delà d'un niveau considéré comme durable dans les conditions environnementales naturelles (par exemple mise en charge régulière, alimentation, protection contre les prédateurs).

Les termes de culture ou d'élevage font ici référence à l'élevage en captivité de sujets jeunes ou adultes. La notion d' "aquaculture" comprend également la notion de propriété individuelle, collective ou nationale des organismes en élevage, jusqu'à leur récolte.

### 03.21 Aquaculture en mer

#### 03.21Z Aquaculture en mer

**Cette sous-classe comprend :**

- l'aquaculture en eau de mer, y compris l'élevage de poissons ornementaux marins
- la production de naissains de bivalves (huîtres, moules, etc.), de jeunes langoustes, de larves de crevettes, d'alevins et de saumoneaux
- la culture d'algues et d'autres plantes aquatiques comestibles
- l'ostréiculture, la conchyliculture
- la culture d'autres crustacés, mollusques et animaux aquatiques d'eau de mer

**Cette sous-classe comprend aussi :**

- le greffage d'huîtres perlières
- l'aquaculture dans les eaux saumâtres
- l'aquaculture dans des citernes ou des réservoirs remplis d'eau salée
- la pisciculture marine
- l'exploitation de fermes d'élevage de vers marins

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- l'élevage de grenouilles (cf. 03.22Z)
- l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)

**Produits associés :** 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

- 03.00.23 Poissons de mer frais ou réfrigérés, d'élevage**  
CC : - poissons de pisciculture tels que salmonidés de mer (saumons)
- 03.00.24 Poissons d'eau douce frais ou réfrigérés, d'élevage**  
CC : - poissons de pisciculture tels que salmonidés d'eau douce (truites)
- 03.00.3 Crustacés, non congelés ou surgelés**
- 03.00.31 Crustacés, non congelés ou surgelés, sauvages**  
CC : - homards, langoustes, langoustines, crabes, crevettes, écrevisses, chevrettes, etc., sauvages
- 03.00.32 Crustacés, non congelés ou surgelés, d'élevage**  
CC : - homards, langoustes, langoustines, crabes, crevettes, écrevisses, chevrettes, etc., d'élevage
- 03.00.4 Mollusques et autres invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés**
- 03.00.41 Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, sauvages**  
CC : - huîtres sauvages  
CA : - naissains sauvages
- 03.00.42 Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, sauvages**  
CC : - produits de la pêche (coquilles Saint-Jacques, praires, palourdes, coques etc.)  
CA : - calmars, poulpes, oursins, escargots de mer  
NC : - *escargots préparés (10.20.34) ou non préparés (01.49.23)*
- 03.00.43 Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées, d'élevage**  
CC : - huîtres d'élevage  
CA : - naissains d'élevage
- 03.00.44 Autres mollusques et invertébrés aquatiques vivants, frais ou réfrigérés, d'élevage**  
CC : - produits de la conchyliculture (moules, coquilles Saint-Jacques, etc.)
- 03.00.5 Perles, brutes**
- 03.00.51 Perles naturelles, brutes**  
CC : - perles naturelles
- 03.00.52 Perles de culture, brutes**  
CC : - perles de culture
- 03.00.6 Autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits**
- 03.00.61 Coraux et produits similaires, coquilles de mollusques, de crustacés ou d'échinodermes et os de seiche**  
CC : - coraux bruts, coquilles et carapaces  
NC : - *galets de mer (08.12.12)*  
- *ambre et écume de mer (08.91.19)*
- 03.00.62 Éponges naturelles**  
CC : - éponges naturelles brutes ou transformées  
NC : - *éponges cellulosiques (22.29.23)*
- 03.00.63 Algues sauvages**  
CC : - algues sauvages, fraîches, séchées ou en poudre, pour tous usages  
NC : - *agar-agar (10.89.15)*
- 03.00.64 Algues de culture**  
CC : - algues de culture, fraîches, séchées ou en poudre, pour tous usages

## **03.22      Aquaculture en eau douce**

### **03.22Z    Aquaculture en eau douce**

**Cette sous-classe comprend :**

- l'aquaculture en eau douce, y compris l'élevage de poissons ornementaux d'eau douce
- la culture de crustacés, de bivalves, d'autres mollusques et d'autres animaux aquatiques d'eau douce
- la pisciculture en eau douce
- l'élevage de grenouilles, crocodiles, tortues

**Cette sous-classe ne comprend pas :**

- *l'aquaculture dans des citernes ou des réservoirs remplis d'eau salée (cf. 03.21Z)*
- *l'exploitation de réserves pour la pêche sportive (cf. 93.19Z)*

**Produits associés :** 03.00.11p, 03.00.12p, 03.00.13p, 03.00.14p, 03.00.15p, 03.00.21p, 03.00.22p, 03.00.23p, 03.00.24p, 03.00.31p, 03.00.32p, 03.00.41p, 03.00.42p, 03.00.43p, 03.00.44p, 03.00.51p, 03.00.52p, 03.00.61p, 03.00.62p, 03.00.63p, 03.00.64p, 03.00.69p, 03.00.71p, 03.00.72p

**03.00.69 Autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a.**

CC : - grenouilles d'élevage

- baleines

- crocodiles et tortues d'élevage

- autres plantes et animaux aquatiques et leurs produits n.c.a.

**03.00.7 Services de soutien à la pêche et à l'aquaculture**

**03.00.71 Services de soutien à la pêche**

CC : - services de soutien à la pêche

NC : - services de météorologie (74.90.14)

**03.00.72 Services de soutien à l'aquaculture**

CC : - services annexes à la pisciculture ou l'aquaculture tels que le greffage des huîtres perlières